

Aide en soins et accompagnement AFP : une nouvelle perspective pour les domaines de la santé et du social

L'Organisation faîtière nationale du monde du travail en santé OdASanté et l'Organisation faîtière suisse du monde du travail du domaine social SAVOIRSOCIAL ont créé une nouvelle profession : celle d'aide en soins et accompagnement avec attestation fédérale professionnelle (AFP). Cette formation initiale de deux ans ouvre aux personnes ayant des aptitudes avant tout pratiques l'accès aux domaines de la santé et du social.

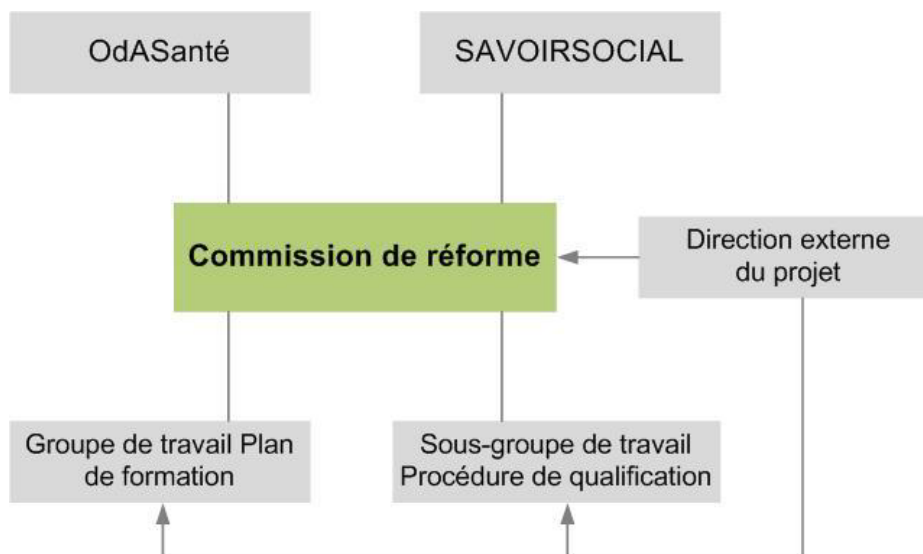
La nouvelle formation permet aux jeunes au sortir de l'école obligatoire de se familiariser avec les tâches de soins et d'assistance dans le monde de la santé et du social. Le groupe cible est constitué de personnes ayant des aptitudes avant tout pratiques et qui, pour diverses raisons, n'ont pas accès à un apprentissage débouchant sur un certificat fédéral de capacité (CFC). Elle peut également être suivie par des adultes qui sont intéressés par le monde de la santé ou du social ou qui, après plusieurs années d'activité dans ce domaine, désirent faire reconnaître leurs compétences formellement par une formation de rattrapage.

Dans les institutions ambulatoires ou hospitalières de la santé et du social, l'aide en soins et accompagnement AFP s'occupe de personnes de tous âges ayant besoin de soutien dans les tâches du quotidien. Ses domaines de compétences sont les suivants :

1. Collaborer et apporter son soutien dans le cadre des soins de santé et des soins corporels
2. Encadrer et accompagner les client-e-s dans la vie quotidienne
3. Apporter son assistance dans les activités d'entretien
4. Respecter et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
5. Participer aux tâches d'administration, de logistique et d'organisation du travail
6. Développer et respecter son rôle professionnel et la collaboration avec l'équipe

Commission de réforme – organe central

Les comités des deux organisations faîtières ont institué une commission qui a été chargée, au cours des deux dernières années, d'élaborer l'ordonnance et le plan de formation, ainsi que les autres documents de base requis. Cette *Commission de réforme de l'ordonnance de formation « Aide en soins et accompagnement AFP »* est un organe décisionnel central qui garantit l'intégration de tous les partenaires concernés par la formation professionnelle. Un *groupe de travail Plan de formation* a en outre été mandaté pour la mise au point des documents de formation.



La Commission de réforme se compose des acteurs de la formation professionnelle suivants : établissements, écoles, prestataires de cours interentreprises, organisations d'employés, Confédération et cantons.

Une formation commune

Au fil des onze séances qu'elle a tenues, la Commission de réforme, organe paritaire, a débattu des documents présentés par le groupe de travail Plan de formation. Au cours du processus d'élaboration, le plan et l'ordonnance de formation ont été soumis à une procédure d'audition au sein de la branche ainsi qu'à un examen de consistance. A suivi une consultation menée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), qui a donné l'occasion aux cantons, en leur qualité d'organismes de mise en œuvre, de faire part de leurs remarques. Lors de sa dernière séance, organisée le 15 avril 2011, la Commission de réforme a examiné les résultats de la consultation de l'OFFT et pris les dernières décisions. Les documents de formation ont ensuite été finalisés par les différents partenaires, puis par l'OFFT.

Cet été déjà, les documents paraîtront sous la forme d'un manuel applicable à l'échelle nationale. Il contient les textes de référence que sont l'ordonnance et le plan de formation, ainsi que divers instruments destinés à faciliter la mise en œuvre du cursus : programme de formation, modèle de formation pratique et autres outils permettant de consigner le processus d'apprentissage. Les cantons peuvent désormais proposer des filières sur la base de ces instruments.

Programmes pilotes dès la rentrée 2011

La formation régulière d'aide en soins et accompagnement AFP débutera à l'échelle nationale en été 2012. Des filières pilotes seront lancées en août 2011 dans les cantons de Berne, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Lucerne, Zurich, Schaffhouse, Argovie (où la formation a déjà débuté), Neuchâtel et Jura. Ces premiers essais fourniront des renseignements précieux en vue du lancement de la filière dans l'ensemble du pays. L'OdASanté et SAVOIRSOCIAL ont par ailleurs mis sur pied un organe de coordination qui offre aux cantons la possibilité d'échanger leurs expériences et d'en profiter mutuellement. Les projets pilotes éveillent manifestement l'intérêt, puisque 340 inscriptions ont déjà été enregistrées. L'introduction de la formation au plan suisse sera accompagnée par un train de mesures : outre le manuel de formation, les établissements et les écoles pourront se procurer un support didactique publié par la maison d'édition CAREUM, qui s'appuie largement sur les documents officiels.

Après la réforme, la procédure de qualification

Qui dit nouvelle formation dit instruction des responsables et établissement de la procédure de qualification. Pour que les examens finaux soient conçus dans toutes les régions du pays sur le même modèle, il convient d'en définir clairement les conditions cadres, qui auront une portée générale. L'élaboration de ces directives entre dans le champ de compétences de la *Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité de la formation d'aide en soins et accompagnement AFP*. Cet organe, qui succède à la Commission de réforme, a pour rôle d'adapter continuellement les documents de formation aux évolutions économique, technologique, écologique et didactique, ainsi qu'aux développements spécifiques du monde professionnel.

La mise sur pied de la procédure de qualification s'accompagne d'une série d'autres tâches auxquelles les organisations faïtières OdASanté et SAVOIRSOCIAL vont s'atteler dans les deux prochaines années : élaborer concrètement les épreuves de fin de formation et instruire un grand nombre d'experts pour les examens. Dans ce domaine, les deux organisations peuvent compter sur le vaste savoir-faire de partenaires fiables tels que l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) et le Centre suisse de services Formation professionnelle | orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO). La nouvelle profession d'aide en soins et accompagnement AFP bénéficie également du précieux soutien des spécialistes les plus divers et d'acteurs engagés de la formation professionnelle. Une année avant le lancement officiel des filières régulières, l'intérêt suscité auprès du groupe cible et des prestataires de formation est d'ores et déjà marqué. Une nouvelle perspective s'ouvre pour les domaines de la santé et du travail social.

Berne, le 9 août 2011